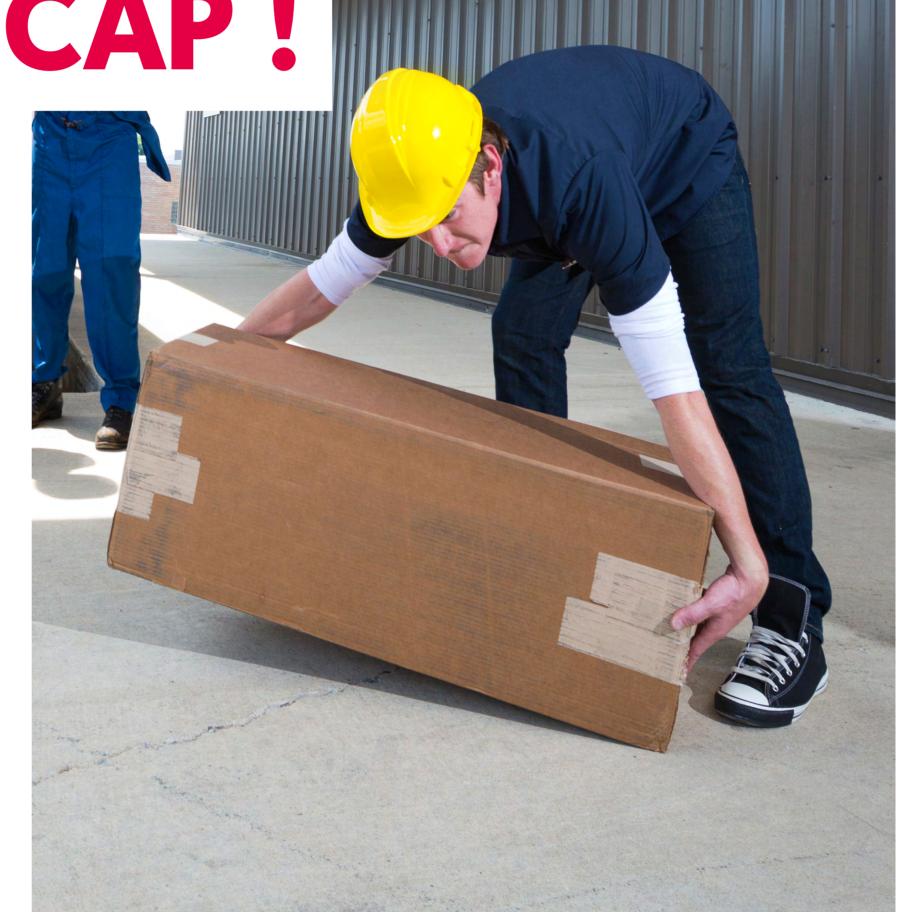


Plus de 2/3 des troubles musculosquelettiques touchent les membres supérieurs. Sur un chantier, à l'usine ou derrière l'ordinateur, personne n'est épargné. Les TMS se développent de manière progressive, d'abord par des picotements, puis des douleurs de plus en plus gênantes.

Sans prise en charge, ces douleurs peuvent devenir invalidantes et à terme, conduire à des restrictions d'aptitudes et à une situation de handicap.



Des solutions existent pour concilier les tms et l'emploi.

parlons-en!

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale de l'arthrose le 17 septembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l' (agefiph

